

commission du codex alimentarius



ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4 de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Cinquante-troisième session, siège de l'OMS, Genève, 4-6 février 2004

Autres questions découlant de la FAO et de l'OMS

Document établi par la FAO et l'OMS

Première partie: Demandes d'avis scientifiques de la part des organes subsidiaires du Codex

Introduction

1. La fourniture en temps opportun d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS a une importance déterminante pour les travaux de la Commission du Codex Alimentarius. L'évaluation du Codex¹ a reconnu que la valeur des avis scientifiques d'experts est souvent réduite par l'incapacité du Codex de fixer adéquatement des priorités. Elle a recommandé que le Codex ait davantage de responsabilités pour fixer les priorités et les allocations budgétaires pour ses avis scientifiques dans un budget général accepté par la FAO et l'OMS.

2. Les recommandations formulées à la suite de l'évaluation du Codex au sujet de la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États Membres, figureront parmi les questions à examiner au cours du processus consultatif FAO/OMS tel qu'il est décrit dans la deuxième partie du présent document.

3. À sa vingt-sixième session (juin/juillet 2003), la Commission du Codex Alimentarius a pris acte du grand nombre de demandes d'avis scientifiques présentées par le biais du système Codex². Elle a reconnu la nécessité pour le Codex de classer ses demandes par ordre de priorité en coordination avec les secrétariats des Comités scientifiques FAO/OMS et des consultations d'experts *ad hoc*, compte tenu également des besoins des pays en développement en matière d'avis scientifiques.

¹ Rapport de l'Évaluation du Codex Alimentarius et autres activités de la FAO et de l'OMS sur les normes alimentaires, Rome 2002; ALINORM 03/25/3

² ALINORM 03/41, par. 194 et 195.

4. La Commission a noté que les États Membres devaient communiquer des données appropriées et fournir des experts et d'autres ressources nécessaires pour faciliter la communication en temps opportun des avis sollicités.

Demandes présentées par le Codex jusqu'en décembre 2003

5. Un résumé des demandes d'avis scientifiques adressées par le Codex à la FAO et à l'OMS figure à l'Appendice I. Il comprend une première estimation du coût de chacune de ces activités. Outre ces demandes de la part du Codex, il ne faut pas oublier que la FAO et l'OMS reçoivent souvent des demandes d'avis scientifiques de la part d'autres parties, et doivent de temps à autre répondre à de nouvelles questions dans un laps de temps plus bref que la normale. L'Appendice II contient des indications sur les fonds totaux alloués par la FAO et l'OMS à la fourniture d'avis scientifiques sur des questions relatives à la sécurité sanitaire des aliments pour l'exercice 2004-2005³.

Fixation des priorités

6. Le Codex devrait fixer les priorités avec soin concernant les demandes d'avis scientifiques présentées à la FAO et à l'OMS, tant au niveau des organes subsidiaires du Codex qu'à celui de la Commission du Codex Alimentarius. Les critères préliminaires ci-après proposés par les secrétariats de la FAO et de l'OMS pourraient être utilisés pour répondre à ces demandes d'avis:

- Conformité avec les objectifs stratégiques et les priorités tels qu'ils sont définis dans le cadre stratégique;
- Importance et urgence pour les travaux du Codex et les pays membres en termes de santé publique et de commerce international;
- Définition claire de la portée et de l'objectif de la demande;
- Nature des données requises et assurance de la disponibilité des données;
- Indication claire de la manière dont les avis seront utilisés dans les activités du Codex;
- Indication de la disponibilité des ressources nécessaires (allocation budgétaire ou en nature) provenant de différentes sources, y compris la FAO/OMS et les pays intéressés.

7. Il est nécessaire d'élaborer plus avant ces critères et d'identifier un mécanisme pour fixer les priorités au sein du système Codex tout entier. En outre, une meilleure interaction entre les comités du Codex et les organisations mères fournissant les avis scientifiques permettrait d'améliorer l'ensemble du processus.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

8. Il est demandé au Comité exécutif de prendre les mesures ci-après:

- i) indiquer les priorités parmi les demandes de fourniture d'avis scientifiques pour l'exercice 2004-2005, en tenant compte des critères préliminaires susmentionnés et de la disponibilité des fonds;
- ii) formuler des propositions pour étudier plus à fond l'élaboration d'une série plus limitée de critères pour attribuer un ordre de priorité aux demandes d'avis scientifiques, en coopération étroite avec les secrétariats de la FAO et de l'OMS et les Comités du Codex compétents.

³ L'appendice II sera distribué séparément sous la cote CX/EXEC 04/53/4 Addendum 1.

Deuxième partie: Processus consultatif FAO/OMS sur la fourniture d'avis scientifiques aux Codex et aux États membres

9. À sa vingt-quatrième session en 2001, la Commission du Codex Alimentarius a demandé à la FAO et à l'OMS d'examiner les procédures pour la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États Membres en vue d'améliorer la qualité, la quantité, la transparence et la ponctualité de ces avis⁴. En 2002, l'évaluation du Codex a souligné l'urgence de procéder à un examen de la fourniture d'avis scientifiques. Elle a recommandé que des consultations soient organisées afin de formuler des propositions pour améliorer les différents processus. Des informations ont été présentées à la vingt-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius sur la stratégie à adopter par la FAO et l'OMS pour entreprendre ces consultations. Le présent document décrit dans les grandes lignes les progrès faits jusqu'ici et les principales réalisations.

10. Le processus consultatif a démarré, coordonné conjointement par la FAO et l'OMS. Les différentes étapes ont été définies lors d'une réunion de planification tenue à la FAO en mai 2003 et un plan de travail détaillé a été élaboré. Ce processus examine toutes les étapes de la fourniture d'avis scientifiques, y compris les arrangements de travail des organes d'experts, la transparence dans les processus tels que la sélection des experts et les questions de gestion.

11. Le processus consultatif comporte trois grandes étapes: (1) un forum de discussion électronique ouvert à toutes les parties intéressées, 1er octobre-14 novembre 2003, (2) un atelier international, 27-29 janvier 2004 et (3) une consultation d'experts à organiser en mai/juin 2004.

12. Le forum électronique a réussi à obtenir des contributions de la part de nombreuses parties intéressées. Informées par le biais des listes d'adresses de la FAO, de l'OMS et du Codex, plus de 200 personnes d'une cinquantaine de pays ont pris part au forum. Les participants ont été invités à formuler des observations sur des questions présentées dans dix documents de travail qui sont disponibles sur une page web FAO/OMS (http://www.fao.org/es/esn/proscad/index_fr.stm). Un rapport sommaire sur la participation au forum électronique et sur ses résultats est disponible sur la page web. Un rapport plus détaillé est en préparation pour l'atelier.

13. L'atelier international aura lieu à Genève au siège de l'OMS du 27 au 29 janvier 2004. Y ont été invités des experts des différentes disciplines et des représentants des organisations intéressées. On y examinera les dix documents de travail et les observations reçues par le biais du forum électronique. L'objectif principal consistera à identifier les questions clés à modifier ou à clarifier et à recommander des options pour mieux les aborder, et ce afin d'améliorer la fourniture d'avis scientifiques.

14. La consultation d'experts, qui se tiendra à Rome en mai/juin 2004, se penchera sur les conclusions de l'atelier et formulera les recommandations finales qui seront soumises à la FAO et à l'OMS.

15. Le coût estimé du processus consultatif se monte au total à 425 000 dollars EU, à partager à parts égales par la FAO et l'OMS. Des ressources sont disponibles pour financer le forum électronique et l'atelier. Toutefois, les fonds destinés à soutenir la consultation d'experts ne sont pas encore disponibles. Des efforts sont en cours pour mobiliser ces fonds.

Mesures à prendre par le Comité exécutif

16. Le Comité exécutif est invité à examiner toute question ou tout problème qui seront examinés lors de l'examen consultatif FAO/OMS qui pourrait aider les organisations dans leurs tâches, comme il est établi dans le présent document, et à définir des stratégies pour l'identification de sources supplémentaires de financement afin d'achever l'examen sur la fourniture d'avis scientifiques.

⁴ ALINORM 01/41, par.61.

Appendice I

Demandes d'avis scientifiques adressées par le Codex à la FAO et à l'OMS (jusqu'en décembre 2003)

#	Demande d'avis	Origine	Référence	Activité à entreprendre par la FAO/OMS	État d'avancement de la planification	Coût estimé (en dollars EU)	Avis qui serviront au Codex pour:
1	Évaluation de la sécurité sanitaire de 14 additifs alimentaires et 173 aromatisants	CCFAC	35 ^e session ALINORM 03/12A Par. 183 ff	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	63 ^e réunion du JECFA (juin 2004) et 65 ^e réunion du JECFA (2005)	200 000	NGAA
2	Évaluation de la sécurité sanitaire de huit contaminants (par exemple, acrylamide, arsenic, carbamate éthylique)	CCFAC	35 ^e session ALINORM 03/12A Par. 183 ff	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	64 ^e du JECFA (2005)	100 000	Limites maximales
3	Évaluation de la sécurité sanitaire des résidus de quatre nouveaux et de trois anciens médicaments vétérinaires	CCRVDF	14 ^e session ALINORM 03/31A Par. 110 ff	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	62 ^e du JECFA (4-12 février 2004)	100 000	Limites maximales de résidus
4	Comment évaluer les médicaments vétérinaires sans DJA et/ou LMR	CCRVDF (Délégation thaïlandaise)	14 ^e session ALINORM 03/31A Par. 90	Consultation d'experts FAO/OMS	Consultation d'experts prévue pour la seconde moitié de 2004. Un scientifique provenant de la Thaïlande, chargé de cette activité, arrivera à la FAO le 15 janvier; fonds limités provenant de ce pays.	140 000	Recommandations pratiques pour la gestion des risques
		Commission du Codex Alimentarius	26 ^e session ALINORM 03/41 Par. 245 – 249				

#	Demande d'avis	Origine	Référence	Activité à entreprendre par la FAO/OMS	État d'avancement de la planification	Coût estimé (en dollars EU)	Avis qui serviront au Codex pour:
5	Fournir des avis scientifiques sur les biotoxines, en particulier en ce qui concerne leurs niveaux dans les mollusques bivalves	CCFFP	25 ^e session ALINORM 03/18 Par. 92	Consultation d'experts ad hoc FAO/OMS	L'OMS/SDE et la FAO/FIIU ont commencé à organiser la Consultation d'experts	100 000	Les options relatives à la gestion des risques à inclure dans l' Avant-projet de norme sur les mollusques bivalves (y compris les limites) et le Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche
6	Problèmes liés à la sécurité sanitaire et à la réglementation des aliments fonctionnels	CCASIA	13 ^e session ALINORM 03/15 Par. 93	Consultation d'experts ad hoc FAO/OMS	Premier examen et projet de mandat pour l'ESNS	100 000	Identification des besoins pour les travaux futurs
7	Sécurité sanitaire du chlore actif utilisé dans le traitement des aliments	CCFAC	35 ^e session ALINORM 03/12A Par. 65	L'OMS examinera et évaluera les risques et avantages pour la santé découlant de l'utilisation du chlore actif dans le traitement des aliments lors de la révision des directives de l'OMS sur la qualité de l'eau potable.	L'OMS a commencé à préparer la consultation d'experts	80 000	Avant-projet de code d'usages pour l'emploi du chlore actif (Étape 2/3)
8	Résistance aux antimicrobiens: la FAO et l'OMS conseilleront la Commission sur des orientations possibles, y compris la mise en place d'un nouveau groupe spécial, le cas échéant	Comité exécutif du Codex Alimentarius	48 ^e session ALINORM 01/4 Par. 37	Une consultation d'experts multidisciplinaire en coopération avec l'OIE et si nécessaire la CIPV, qui devrait examiner tous les emplois des agents antimicrobiens en agriculture et dans les utilisations vétérinaires (y compris l'aquaculture) et tenir compte du rôle joué par les agents antimicrobiens en tant que médicaments essentiels chez l'homme et les animaux.	Le premier atelier d'experts FAO/OIE/OMS a eu lieu du 1 ^{er} au 5 décembre 2003 Deuxième atelier d'experts FAO/OIE/OMS sur l'utilisation non humaine des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens, Oslo, 16-18 mars, 2004	200 000	Les options relatives à la gestion des risques pour les agents antimicrobiens à examiner par différents Comités du Codex (CCPR, CCFH, CCRVDF, CTAF)

#	Demande d'avis	Origine	Référence	Activité à entreprendre par la FAO/OMS	État d'avancement de la planification	Coût estimé (en dollars EU)	Avis qui serviront au Codex pour:
9	La FAO et l'OMS étendront leurs travaux actuels aux apports de nutriments recommandés de référence pour y inclure les limites supérieures pour les vitamines et les sels minéraux	CCNFSDU	23 ^e session ALINORM 03/26 Par. 138ff		Pas encore commencée; première discussion entre ESNS, ESNA, PISSC	160 000	Avant-projet de directives concernant les compléments en vitamines et en sels minéraux (Étape 5)
10	Risques présentés par le genre <i>Enterobacter</i> , y compris <i>E. sakazakii</i> et <i>Clostridium botulinum</i> dans les préparations en poudre pour nourrissons	CCFH	35 ^e session ALINORM 03/13A Par. 169	Atelier d'experts FAO/OMS	Exige les données publiées. L'atelier FAO/OMS devrait avoir lieu à Genève du 2 au 5 février 2004	160 000	Options relatives à la gestion des risques/orientations dans la révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et enfants en bas âge
11	Évaluation des mesures de contrôle avant récolte, des techniques de traitement après récolte, comment <i>Vibrio parahaemolyticus</i> cause des maladies et méthodes d'analyse des gènes toxiques	CCFFP	25 ^e session ALINORM 03/18 Par. 91	Examen de ces questions dans l'évaluation en cours des risques présentés par <i>Vibrio</i> spp dans les fruits de mer, et dans une consultation d'experts sur <i>Vibrio</i>	Examinée par une Consultation d'experts à Bangkok en août 2002 En cours d'incorporation dans l'évaluation des risques présentés par <i>Vibrio</i>	Fait	Mesures pour la gestion des risques à inclure dans le Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (mollusques bivalves, aquaculture) et si possible dans l'Avant-projet de norme pour les mollusques bivalves
12	Évaluations finales des risques présentés par <i>Listeria</i> , <i>Vibrio</i> et <i>Campylobacter</i>	CCFH	34 ^e et 35 ^e sessions ALINORM 03/13 et 03/13A	Achèvement des évaluations des risques	Salmonella publiée; <i>Listeria</i> sous presse. Finalisation des autres évaluations par le biais de consultations avec les groupes de rédaction Traduction/publication	185 000	Options pour la gestion des risques dans la révision des codes d'usages pertinents

#	Demande d'avis	Origine	Référence	Activité à entreprendre par la FAO/OMS	État d'avancement de la planification	Coût estimé (en dollars EU)	Avis qui serviront au Codex pour:
13	La Consultation d'experts aidera le Comité à intégrer les résultats des évaluations des risques à l'élaboration de normes et textes apparentés	CCFH	34 ^e session ALINORM 03/13 Par. 83	Finalisation du projet de directives déjà élaborées lors d'une consultation tenue à Kiel, Allemagne, en 2003	Examen par homologues non commencé	150 000	Directives générales sur la manière d'intégrer les résultats de l'évaluation des risques dans les décisions sur la gestion des risques
14	Évaluation des risques fondée sur des avis pour une gamme de 32 combinaisons pathogène-dénrée	CCFH	32 ^e session ALINORM 01/13 Par. 12 – 20	<i>E.coli</i> en 2004 2 autres prévues pour 2005	Discussions entre la FAO et l'OMS	480 000	Les options pour la gestion des risques dans la révision des codes d'usages pertinents
15	Demande de convocation d'une consultation chargée d'examiner le statut et les procédures des organes d'experts sur d'autres moyens d'améliorer la qualité, la quantité et la ponctualité des avis scientifiques offerts à la Commission	CAC CCEXEC	24 ^e session ALINORM 01/41 Par. 61 25 ^e session ALINORM 03/25/5 Par. 23	Trouver des ressources supplémentaires pour mettre en oeuvre l'activité. Conclure l'organisation de l'atelier et de la consultation d'experts finale.	Première réunion de planification de la FAO et de l'OMS tenue les 29 et 30 mai 2003 Forum électronique tenu du 1 ^{er} octobre au 14 novembre 2003 Atelier FAO/OMS avec les parties intéressées à organiser du 27 au 29 janvier 2004 Consultation finale d'experts FAO/OMS à organiser si ressources disponibles	425 000	Voir la deuxième partie du présent document
16	Élaboration de critères pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des cargaisons précédentes acceptables (transport de graisses et d'huiles en vrac) et évaluation de substances spécifiques sur cette base	CCFO	18 ^e session ALINORM 03/17, Par. 78-79	Proposée à la 26 ^e session de la Commission pour convoquer une consultation d'experts FAO/OMS	Examen en cours	160 000	Critères pour l'élaboration et la révision de la liste

#	Demande d'avis	Origine	Référence	Activité à entreprendre par la FAO/OMS	État d'avancement de la planification	Coût estimé (en dollars EU)	Avis qui serviront au Codex pour:
17	Évaluation des risques pour la sécurité sanitaire des animaux génétiquement modifiés, y compris les poissons	CTFBT	3 ^e et 4 ^e sessions	Consultation d'experts FAO/OMS sur les animaux génétiquement modifiés	Mise en oeuvre en novembre 2003.	Fait	Recommandations pratiques pour l'évaluation des risques (directives pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments)
18	Évaluation des résidus et de la toxicologie de 19 pesticides pour l'établissement de LMR	CCPR	35 ^e session ALINORM 03/24A	Comité mixte FAO/OMS du Codex sur les résidus de pesticides	Réunion du Groupe d'experts de la FAO sur les résidus de pesticides dans les aliments et l'environnement et du Groupe d'évaluation de base-15-24 septembre 2003 avec réunion préparatoire du 10 au 14 septembre 2003	Fait	Avant-projet de limites maximales de résidus pour les pesticides
19	Partage du travail pour l'évaluation des résidus de pesticides et de la toxicologie aux niveaux national et international	CCPR	35 ^e session ALINORM 03/24 A Par. 19	Projet pilote FAO/OMS en collaboration avec des pays membres de l'OCDE	Première réunion le 9 juin 2003	Fait	Allègement de la charge de travail de la JMPR
20	Améliorer les méthodologies pour les estimations ponctuelles concernant l'évaluation de l'exposition alimentaire en rapport avec l'établissement de LMR	CCPR	35 ^e session ALINORM 03/24 A Par. 20-31	Groupe de travail	En préparation pour la 36 ^e session du CCPR Cours de formation prévus pour les participants de pays en développement	50 000	Amélioration de la fixation des LMR
21	Atelier York et rapport du projet de division en zones climatiques et exigences minimales de données pour l'établissement de LMR et les tolérances d'importation	CCPR	35 ^e session ALINORM 03/24 A Par.11	Consultation d'experts	Étape de la proposition	150 000	Meilleure coordination et allègement de la charge de travail de la JMPR